

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

ID : 030-253002919-20230315-D23_006-DE



Loi n°2015-991 du 7 août 2015

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023



INTRODUCTION



La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) vient en soutien du **Débat d'Orienta**tion** Budgétaire (DOB)**, exercice réglementaire imposé par **l'article L.2312-1 du CGCT**.

Le D.O.B. a pour but de **renforcer la démocratie participative**, en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante portant sur les orientations du budget à venir, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le R.O.B. est une **étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (Art. L.2312-1 du CGCT).

En l'absence de R.O.B., toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Un ensemble de modifications liées à la loi sont ainsi énoncées :

- Le R.O.B. doit être transmis obligatoirement aux membres ;
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne ;
- Dans un délai de 2 mois avant l'examen du budget, le Président présente au conseil syndical, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil syndical ;
- Le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au Préfet et au Président de l'E.P.C.I. dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

TABLE DES MATIÈRES

• INTRODUCTION	2
• LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2022 POUR LE SYNDICAT	4
◦ Rencontres et échanges avec CHIMIREC	4
◦ A la recherche d'opportunités de traitement	4
◦ Nouvelles conventions : un levier de prévention	4
◦ Départ à la retraite d'un agent	
• LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	5
◦ Progression constante de la T.G.A.P.	5
• LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT	7
• LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
◦ L'évolution des dépenses de fonctionnement	8
◦ La provision pour risque	12
◦ Les ressources humaines du syndicat	13
◦ Les recettes de fonctionnement	16
• LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18
◦ Les dépenses d'investissement	18
◦ Le patrimoine	18
• LES PROJETS 2023	20
◦ En matière de ressources humaines	20
◦ Renouvellement des marchés	20
◦ Mise à niveau du parc de bennes	20
• LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2023	21
◦ Evolution des modalités de financement du syndicat	21
◦ Contexte budgétaire	21
◦ Proposition pour l'année 2023	22
• CONCLUSION	24
• ANNEXES	25

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2022 POUR LE SYNDICAT

RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC CHIMIREC

Sud Rhône Environnement a organisé plusieurs échanges et visites de la **société CHIMIREC**, située à Beaucaire en face du quai de transfert, auxquels les adhérents du Syndicat et des collectivités voisines ont été conviés les **27 juin et 26 juillet 2022**.

Cet acteur de proximité a construit et mis en service une ligne de préparation de C.S.R. dans le cadre d'un marché obtenu avec l'éco-organisme **Eco-maison** (ex Eco-Mobiliers) en vue d'alimenter divers exutoires dont le **cimentier Calcia**, situé à Beaucaire.

Enfin, face à la problématique de saturation des installations de traitement existantes, à la hausse des coûts de traitement et de la taxation appliquée (T.G.A.P.), les services de **Sud Rhône Environnement** ont initié des travaux de recherches et de perspectives de traitement des O.M.R. avec divers partenaires, dont **Chimirec**. Les études techniques et économiques portant sur ce projet prometteur ont débuté et seront **achevées puis présentées aux adhérents en fin d'année 2023**.

A LA RECHERCHE D'OPPORTUNITÉS DE TRAITEMENT

Par ailleurs, afin de limiter autant que possible l'impact de la T.G.A.P. sur l'enfouissement, les services de Sud Rhône Environnement ont détourné un maximum de tonnage d'O.M.R **vers les incinérateurs du SITOM Sud Gard à Nîmes et du SIDOMRA à Vedène**, dès que les capacités de ces derniers le permettaient (opportunités de vide de four).

NOUVELLES CONVENTIONS : UN LEVIER DE PRÉVENTION

De nombreuses conventions pour les nouvelles filières **Responsabilité Elargie des Producteurs** (R.E.P.) ont été signées en 2022 et seront déployées en déchèterie au cours de l'année 2023. Les filières concernées portent sur **les articles de bricolages et de jardin, les jeux et jouets et les articles de loisirs**. Ces développements viendront également limiter le recours à l'enfouissement.

DÉPART EN RETRAITE D'UN AGENT

Au 30 septembre 2022, **Isabelle Biscarel** a fait valoir ses droits à la retraite. Les élus de Sud Rhône Environnement ont salué son travail et son implication au sein du syndicat depuis le 1er février 2000.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

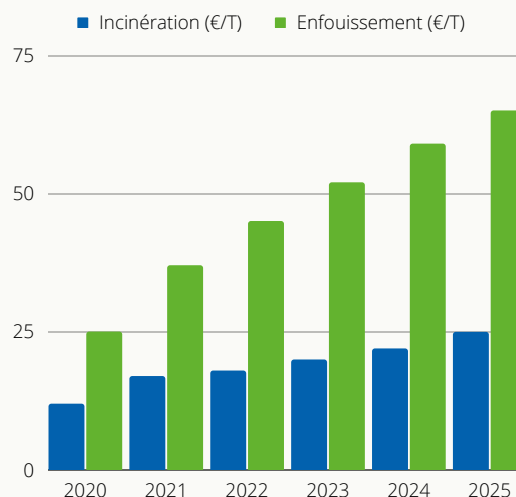
PROGRESSION CONSTANTE DE LA T.G.A.P

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.), qui a commencé son ascension en 2019 poursuit sa progression et atteindra en 2025 **les 65€/tonne pour les activités de stockages**.

Adoptée par le Parlement dans la loi de finance pour 2019, cette majoration s'inscrit dans une **réforme visant à favoriser la prévention, le tri et le recyclage des déchets**.

Les O.M.R. et les encombrants du Syndicat sont stockés sur le site de Bellegarde, classé dans la catégorie des « **Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté** » dont le montant de la T.G.A.P. s'élevait à **24 €/tonne en 2019** et atteindra en **2025 65 €/tonne**.

ÉVOLUTION DU COÛT DE LA TGAP SELON LE MODE DE TRAITEMENT (ENFOUISSEMENT OU INCINÉRATION) EN €/T
SOURCE ADEME 2019



La T.G.A.P augmente de 45€/tonne en 2022 à 52€/tonne en 2023 soit une hausse de 15,55%

A tonnage constant et à l'échelle du Syndicat cela représente une hausse des tarifs :

- Pour les O.M.R de **252 000€ HT** soit **277 200€ TTC**

TGAP 2022 : 36 000 tonnes x 45 € = 1 620 000 € HT

TGAP 2023 : 36 000 tonnes x 52 € = 1 872 000 € HT

- Pour les encombrants de **56 000 € HT** soit **61 600€ TTC**

TGAP 2022 : 8 000 tonnes x 45 € = 360 000 € HT

TGAP 2023 : 8 000 tonnes x 52 € = 416 000 € HT

Pour Sud Rhône Environnement et ses collectivités adhérentes, **la maîtrise de l'enfouissement est un enjeu majeur**.

En 2023, le Syndicat compte renforcer, une fois de plus, sa **stratégie de réduction des volumes enfouis**. Le **développement des nouvelles R.E.P.** (jouets, accessoires de bricolages, ...) en déchèteries auront, grâce à l'engagement des collectivités adhérentes, un **impact sur le volume des encombrants mais également sur les ordures ménagères**.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'accompagnement des collectivités sur les communications visant à **détourner les emballages recyclables**, encore très présents dans les O.M.R., notamment ceux en verre, et l'accompagnement proposé sur **le déploiement du compostage individuel et collectif** permettront de réduire le volume d'ordures ménagères résiduelles pris en charge par les collectivités adhérentes.

Tous les gestes comptent pour **améliorer ensemble le taux de valorisation des déchets** confiés à Sud Rhône Environnement. Toutes les stratégies du Syndicat, en matière de pilotage de la communication, d'expertise de terrain et d'accompagnement des acteurs iront en ce sens.

La recherche et la mise en œuvre de nouvelles voies de traitement des flux actuellement enfouis, tout en maîtrisant les coûts, est la priorité majeure du Syndicat.

A ce jour, les résultats du Compte Administratif 2022 ne sont pas définitifs. Les montants par section pour l'année 2022 sont les suivants :

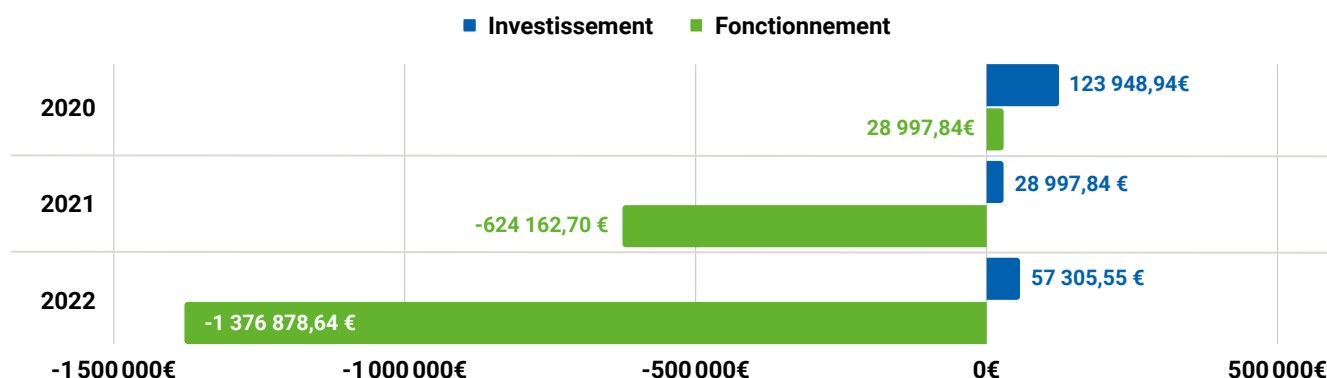
- **SECTION FONCTIONNEMENT – PERSPECTIVE AU 31/12/2022**
 - **Dépenses** : 15 806 554,11 €
 - **Recettes** : 14 429 675,47 € hors report de l'excédent 2021 de 1 632 225,15 €.
- **SECTION INVESTISSEMENT – PERSPECTIVE AU 31/12/2022**
 - **Dépenses** : 239 458,24 €
 - **Recettes** : 296 763,79 € hors report de l'excédent 2021 de 152 946,78 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'EXÉCUTION DU BUDGET 2022

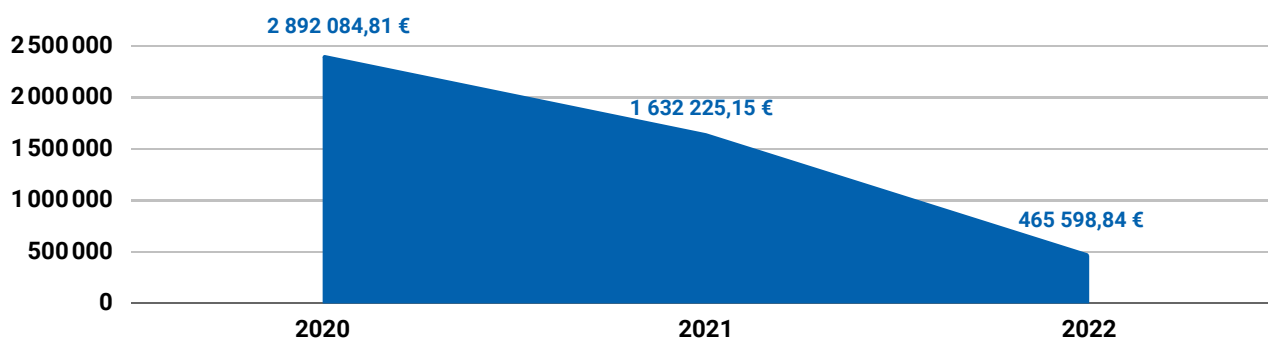
		DÉPENSES		RECETTES	
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDATS ET TITRES)	Section de fonctionnement	A	15 806 554,11 €	G	14 429 675,47 €
	Section d'investissement	B	239 458,24 €	H	296 763,79 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement 002	C	0,00 €	I	1 632 225,15 €
	Report en section d'investissement 001	D	0,00 €	J	152 946,78 €
TOTAL (réalisation + reports)		= A+B+C+D	16 046 012,35 €	= G+H+I+J	16 511 611,19 €
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €
	Section d'investissement	F	1 716,00 €	L	5 500,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 716,00 €	= K+L	5 500,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	= A+C+E	15 806 554,11 €	= G+I+K	16 061 900,62 €
	Section d'investissement	= B+D+F	241 174,24 €	= H+J+L	455 210,57 €
	TOTAL CUMULÉ	= A+B+C+D+E+F	16 047 728,35 €	= G+H+I+J+K+L	16 517 111,19 €

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2023

RÉSULTAT DES EXERCICES BUDGÉTAIRES DU SYNDICAT



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ (PRÉVISIONNEL POUR 2022)



Le résultat consolidé 2022 est provisoire dans l'attente de la validation du compte administratif.

Le résultat consolidé prévisionnel pour **l'exercice 2022 est à la baisse**. Cette baisse se justifie par le fait que la cotisation par habitant n'a pas été réévaluée depuis 2020 alors que les frais de gestion courante ont augmenté (crise sanitaire, inflation). Afin d'assurer la pérennité du résultat du syndicat pour l'exercice 2023, il convient de revoir à la hausse la participation par habitant pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

SECTION FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le bilan technique et financier 2022 sur la section Fonctionnement s'établit globalement comme suit :

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution 2021/2022	Montant TTC 2021	Montant TTC 2022	Évolution 2020/2021
OM	37 100	35 627	-4 %	6 289 105,08 €	6 438 567,75 €	+2 %
CS	3 696	4 027	+9 %	856 591,65 €	946 203,02 €	+10 %
RECETTES EMBALLAGES				-293 502,86 €	-408 209,25 €	+39 %
VERRE	5 002	5 172	+3 %	-109 892,59 €	-140 823,33 €	28 %
SOUTIENS CITEO (CONTRAT EMBALLAGES)				-1 021 178,89 €	-779 900,00 €	-24 %
PAPIERS	1 698	1 550	-9 %	54 222,01 €	50 366,51 €	-7 %
RECETTES PAPIERS				-170 395,89 €	-120 780,65 €	-29 %
SOUTIENS CITEO (CONTRAT PAPIER)				-151 876,83 €	-93 253,52 €	-39 %
CARTONS	1 535	1 521	-1 %	52 920,22 €	49 579,24 €	-6 %
RECETTES CARTONS				-170 395,89 €	-130 824,43 €	-23 %
DV	11 302	11 479	+2 %	482 898,94 €	494 140,87 €	+2 %
ENCOMBRANTS	9 072	7 774	-14 %	1 435 892,84 €	1 318 079,98 €	-8 %
BOIS	4 343	4 029	-7 %	346 818,43 €	343 312,47 €	-1 %
GRAVATS	12 761	12 840	+1 %	96 800,73 €	100 103,61 €	+3 %
PLÂTRE	1 178	1 307	+11 %	124 223,10 €	148 279,85 €	+19 %
FERRAILLES	1 285	1 439	+12 %	-302 272,78 €	-290 716,51 €	-4 %
MEUBLES	2 356	3 095	+31 %	-82 558,40 €	-46 756,95 €	-43 %
DEEE	1 182	1 124	-5 %	-95 547,54 €	-90 542,50 €	-5 %
DDS	279	291	+4 %	104 515,16 €	119 348,77 €	+14 %
BATTERIE	14	13	-12 %	-7 453,73 €	-7 155,12 €	-4 %
TRANSPORT DÉCHÈTERIE + PRISE EN CHARGE + ROTATIONS	41 476	40 387	-3 %	988 438,57 €	1 013 153,73 €	+3 %
TRANSPORT QUAI DE TRANSFERT	34 024	33 005	-3 %	951 885,23 €	940 447,98 €	-1 %

TRAITEMENT DES O.M.R.

Pour l'année 2022, les tonnages d'O.M.R. **ont diminués de 4%**. Malgré cette orientation positive et du fait de l'augmentation substantielle de la TGAP, **les coûts de traitement ont quant à eux augmenté de 2 %**, soit une dépense supplémentaire de près de **150 000 €** pour les adhérents.

Afin de limiter autant que possible l'impact de la T.G.A.P. sur l'enfouissement, les services du Syndicat ont cherché à détourner un maximum de tonnage d'O.M.R. **vers les incinérateurs du SITOM Sud Gard à Nîmes et du SIDOMRA à Vedène**, dès que les opportunités de vide de four le permettaient.

Parallèlement à ces recherches d'opportunités, les services de Sud Rhône Environnement ont dessiné les contours du **développement futur d'un nouveau process de traitement permettant la valorisation maximale des déchets aujourd'hui destinés à l'enfouissement**. Face à la problématique de saturation des installations de traitement existantes, des acteurs industriels ont été approchés et des visites techniques de process vertueux ont été réalisées avec les élus du territoire.

Pleinement conscient des objectifs de réduction ambitieux fixés par les Plans régionaux, les services du Syndicat accompagneront au plus près les adhérents pour les atteindre.

SECTION FONCTIONNEMENT

COLLECTE SÉLECTIVE

Les collectivités adhérentes peuvent se féliciter d'une **augmentation des tonnages de 9 % sur la filière emballages** qui fait augmenter de 10 % le coût de la prestation de tri. **Le taux de refus des emballages est passé de 24,7% en 2021 à 27,58% en 2022**, l'amélioration de la qualité de collecte sélective permettra de réduire les frais de traitement liés aux emballages. En 2022, les coûts de rachat des matériaux ont fortement évolué, **les recettes liées ont ainsi augmenté de 39%**.

Pour les soutiens Citéo, liés au contrat emballages, les acomptes versés en 2022, présente **un résultat en baisse de 24%**. Cependant il est nécessaire de préciser que pour l'année 2021, le liquidatif est pris en compte. A titre de comparaison, les acomptes perçus en 2021 s'élevaient à 751 000 € à la même période, contre 779 900 € pour 2022

JOURNAUX REVUES MAGAZINES (J.R.M.) :

Les quantités de J.M.R. **ont baissé en 2022 de 9%**. La baisse des coûts est de 7%. La baisse des prix de rachat des papiers ont un **impact direct sur les recettes perçues (-29%)**. Les soutiens accordés par Citéo étant en lien direct avec les tonnages recyclés **ceux-ci diminuent de -39%**. Il est cependant nécessaire de préciser que pour l'année 2021, Sud Rhône Environnement a perçu un soutien de majoration de 34 000€, à la suite de performance en hausse. **Sans ce soutien de majoration la baisse des soutiens papier s'établit à -21%**.

DÉCHÈTERIE

La tendance 2022 est à la baisse des tonnages collectés (- 460 tonnes) avec une répartition des flux plus optimisée, conformément à la poursuite des objectifs de maîtrise des coûts de traitement que le Syndicat s'était fixée. **L'évolution du flux encombrants en est une illustration.**

Pour autant, la hausse des coûts de transport et des tarifs de traitement, ainsi que la hausse de la T.G.A.P. sur les déchets non valorisés entraîne malgré tout une hausse des coûts à prendre en charge. **Dans la perspective de 2023, les objectifs de prévention sur les flux le plus onéreux devront être suffisamment ambitieux pour contenir la tendance haussière des tarifs à venir.**

DÉCHETS VÉGÉTAUX

En 2022, **les tonnages de déchets végétaux se sont stabilisés**, si l'on considère les hausses des années précédentes (+ 10% en 2021 contre +2 % en 2022). Les **dispositifs de valorisation à la source** (campagne de broyage chez l'habitant) et le déploiement de circuits courts (carriers, agriculteurs) **participent à cette stabilisation**. L'impact sur les coûts de traitement se traduit par une **hausse de 11 241 €** sur ce flux, en augmentation de 2 %.

Le Syndicat souhaite amplifier et accompagner ce type de partenariat en circuit court afin de **limiter l'impact financier de cette filière pour ses adhérents et pour une approche environnementale et territoriale plus vertueuse.**

SECTION FONCTIONNEMENT

ENCOMBRANTS

Le flux des déchets encombrants, dont la baisse de tonnage était l'une des priorités affichées en 2022, a connu une **diminution importante des tonnages de 14 %** contre une augmentation en 2021 de 15%. Si la situation économique générale participe à cette diminution, elle ne peut expliquer, à elle seule, cette orientation que nous devons à **l'implication forte et conjointe des services du Syndicat et de ceux des adhérents**.

Ainsi, malgré une hausse de la T.G.A.P. en 2022, la nette diminution de ce flux a permis une **baisse significative des coûts de traitement supportés par les adhérents : - 117 000 €, soit une baisse de 8 % des coûts**.

Mais les disparités demeurent d'une collectivité à l'autre. La hausse prévisible des coûts de transport et de traitement pour les déchets non valorisés doit inciter à une limitation forte des tonnages d'encombrants, **véritable levier pour la réalisation d'économies substantielles. Cela passera par une délimitation claire du service apporté aux usagers professionnels ainsi que la recherche et la mise en œuvre de nouvelles solutions de traitement/valorisation**.

BOIS

Les tonnages associés à ce flux connaissent **une baisse de 7%**, limitant ainsi l'impact des hausses de coûts de traitement et de transport et permettant une **économie limitée sur le traitement de 3500€ pour les adhérents du Syndicat**.

GRAVATS

Augmentation très limitée des tonnages de gravats (+1%) avec une **hausse des coûts de 3300 €** pour l'ensemble des adhérents (+ 3 %). Pour rappel, l'année 2021 avait vu les tonnages de gravats bondir de 28 %.

PLÂTRE

Le volume de plâtre **a augmenté de 11%** engendrant une hausse des coûts de 19%.

LES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT (D.E.A.) :

Une évolution toujours bien orientée permettant des économies non négligeables : **+ 24% en 2022**. Les coûts de transport et traitement de ce flux étant pris intégralement en charge par l'éco-organisme, cette évolution permet une **non dépense notable pour les adhérents du Syndicat estimée à 108 000 € (en attente des soutiens à percevoir pour le second semestre 2022)**.

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (D.D.S.)

On observe **une hausse des tonnages de 4 %** et une hausse des coûts de 14% (+ 14 400 €). Il s'agit exclusivement des tonnages hors filière R.E.P. (non pris en charge par un éco-organisme). La hausse des coûts peut s'expliquer par des frais de transport très importants du fait de la nature des produits collectés (faible densité).

SECTION FONCTIONNEMENT

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (D.D.S.) SUITE

Par ailleurs, les coûts de traitement des déchets appartenant à la famille des protoxydes d'azote, des déchets mercuriels et des extincteurs ont représenté une part importante de la hausse constatée.

En 2022, les huiles minérales sont intégrées dans une filière R.E.P. et ne font plus l'objet de facturation par le prestataire soit une **économie annuelle de 4 600 €**. De même, les huiles alimentaires usagées (H.A.U.) sont désormais collectées par un opérateur qui rémunère la collectivité sur la base d'un rachat au litre collecté représentant pour l'année 2022 **une recette de 3 294,40 €**.

TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES :

Malgré la **baisse relative des tonnages en déchèterie** (-459,5 tonnes), le nombre de bennes transportées est en hausse (+ 1,13 %), ce qui traduit une **compaction légèrement moins efficace**. Les coûts de transport sont **en hausse de 24 715 € (+3 %)**.

TRANSPORT, QUAIS DE TRANSFERT :

Les frais liés aux quais de transferts présentés prennent en compte les ordures ménagères et la collecte sélective transitant par le quai d'Argilliers (géré par le SICTOMU), **pour lequel les coûts de transport s'élèvent à 109 644,38 € TTC**, et le quai de transfert de Beaucaire (géré via un marché public). **Les frais liés au quai de Beaucaire prennent en compte des frais de gestion administrative et technique du site** qui s'élèvent à 483 419,66 € TTC dont 271 468,30 € TTC lié à la **gestion propre du site et l'accueil** ainsi que 211 951,35 € TTC lié au **chargement des déchets**. **A cela s'ajoute 391 330,96 € TTC de coûts de transport des O.M.R. et de la collecte sélective pour 2022.**

La pérennité du financement de l'ensemble des activités du Syndicat pour le compte de ses adhérents oblige chacun de ses membres à revoir leur participation budgétaire afin de couvrir l'ensemble des dépenses mutualisées.



SECTION FONCTIONNEMENT

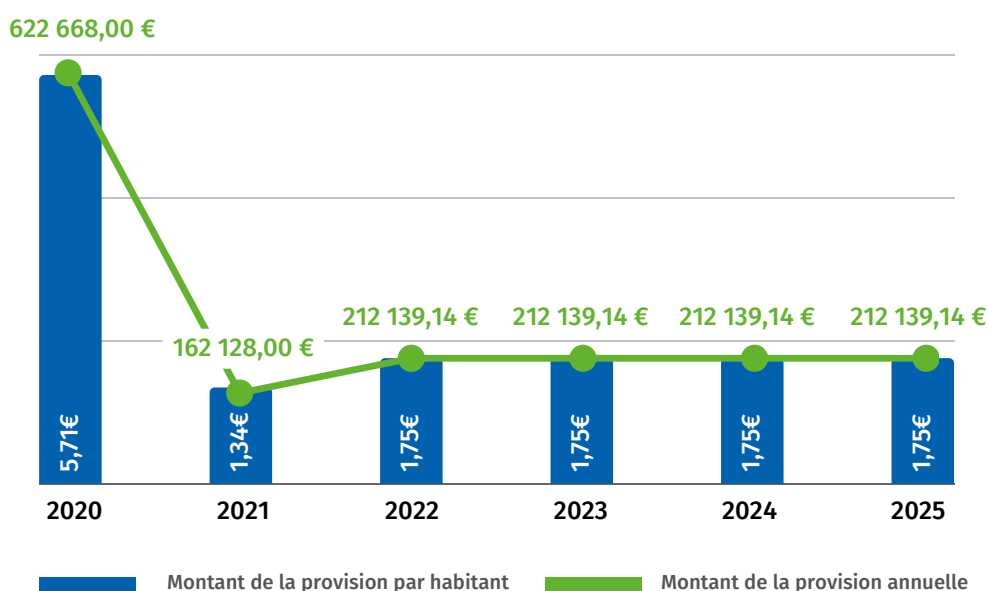
LA PROVISION POUR RISQUE

Afin de faire face au contentieux avec la société ECOVAL (T.G.A.P.), une provision pour risque est abondée chaque année pour un montant total prévu de **1 957 491,56€ (fin de la provision en 2025)**. Le montant provisionné **s'élève à la somme de 1 321 101,14 € à fin 2022**.

Ci-dessous un récapitulatif de ladite provision cumulée puis sa répartition par habitant :

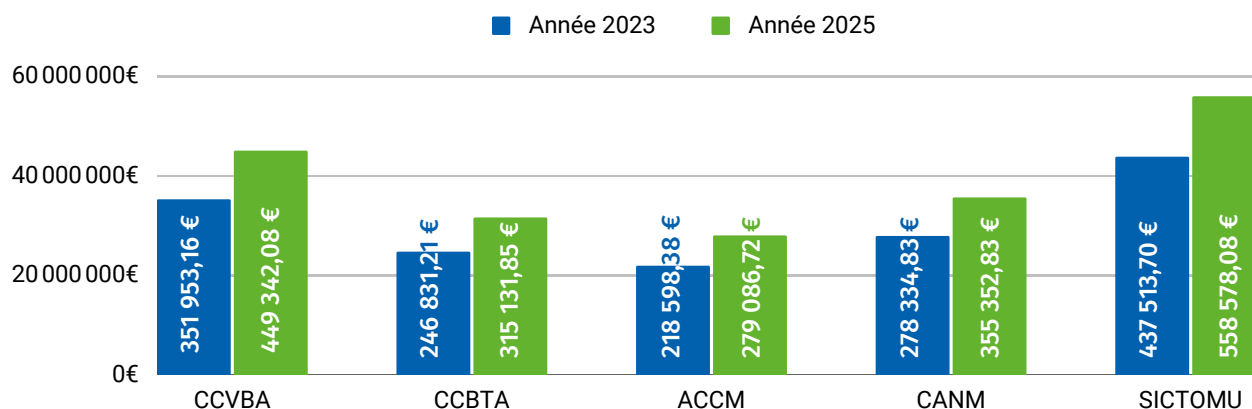
PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX ECOVAL T.G.A.P (COMPTE 6815)

Provision à prévoir	1 957 491,55 €	Cumul
Solde au 31/12/2019	324 175,00 €	324 175,00€
Provision annuelle 2020	622 668,00€	946 843,00 €
Provision annuelle 2021	162 128,00 €	1 108 971,00 €
Provision annuelle 2022	212 130,14 €	1 321 101,14 €
Provision annuelle 2023	212 130,14 €	1 533 231,28 €
Provision annuelle 2024	212 130,14 €	1 745 361,42 €
Provision annuelle 2025	212 130,14 €	1 957 491,56 €



SECTION FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DE LA PROVISION POUR RISQUE GLOBALE PAR ADHÉRENT



LES RESSOURCES HUMAINES DU SYNDICAT

Evolution des effectifs

Les effectifs de SRE sont passés de 11 agents en 2020 à **9 agents fin 2022**. Les agents du Syndicat ont un temps de travail de **35h hebdomadaire** pour un temps de **1607h annuelle**. Il est demandé aux agents de réaliser 7h supplémentaires sur l'année pour la journée de solidarité.

Pour rappel, Pauline DEMEILLIERS, Directrice Générale des Services a quitté le syndicat au 31 décembre 2021 et a demandé sa mutation vers une autre collectivité. Le 1er mars 2022, Paul-Henri DELAMOUR a pris ses fonctions de Directeur Général des Services en rejoignant l'équipe de Sud Rhône Environnement.

Isabelle BISCAREL, assistante de direction au sein du Syndicat a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté l'effectif du Syndicat le 30 septembre 2022. Afin de ne pas impacter la masse salariale du Syndicat et de maintenir les charges de personnel, l'ensemble des missions de Mme BISCAREL a été réparti sur deux agents :

- Mme Marie GINOUX pour la partie facturation en Finances et la partie Institution dans l'intégralité ;
- Mme Pauline GARCIA pour la partie Ressources Humaines dans l'intégralité et la partie Finances dans la quasi-intégralité.

Au 31 décembre 2022, l'effectif du Syndicat **se maintient à 9 agents titulaires** de la fonction publique territoriale dont 1 emploi fonctionnel (poste de D.G.S.).

SECTION FONCTIONNEMENT

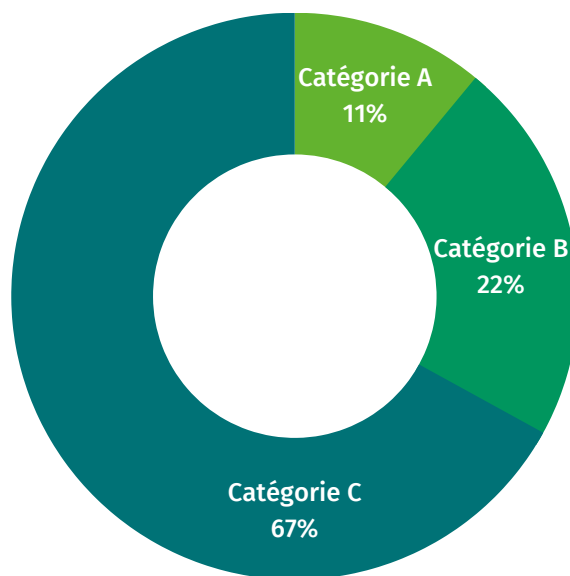
LES RESSOURCES HUMAINES DU SYNDICAT

Evolution des carrières

Au titre de l'année 2022, il convient de souligner une **amélioration sur l'évolution de carrières des agents grâce à un meilleur accompagnement et sensibilisation sur les concours mais aussi la présentation aux promotions internes**. En effet, trois agents (1 femme et 2 hommes) ont pu bénéficier d'une promotion interne et d'un avancement de grade par le biais de l'ancienneté au 1er mars 2022 et grâce à la mise en place des **Lignes directrices de Gestion**, entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

De plus, un agent a réussi son examen professionnel par avancement de grade en fin d'année et sera nommé sur l'année 2023 pour faire valoir ses compétences et en concordance avec ses missions. Cette évolution représente 44% des effectifs du Syndicat.

RÉPARTITION PAR GRADE

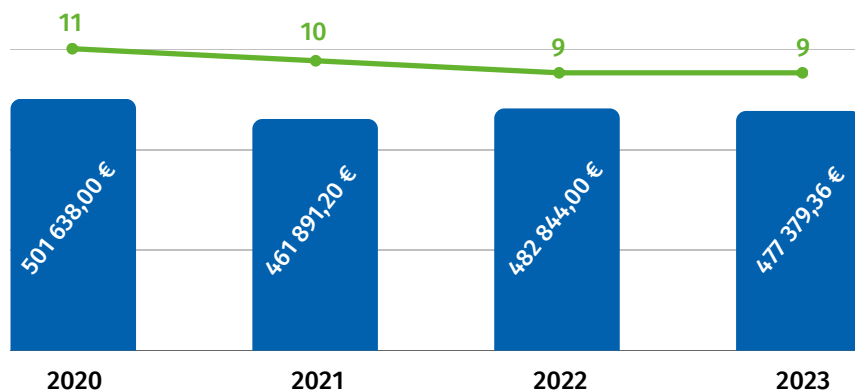


Evolution de la masse salariale (chapitre 12)

En 2022, nous pouvons constater une évolution de la masse salariale à hauteur de 4,54% qui s'explique par :

- la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 ;
- les avancements de certains agents (changements d'échelons, avancement de grade et promotion interne) ;
- la réforme de la catégorie B au 1er septembre 2022 (reclassement).

En 2023, la masse salariale est maîtrisée (baisse de -1,13%) en tenant compte des potentiels avancements, de la nomination d'un agent pour faire suite à la réussite de l'examen professionnel mais aussi le maintien de l'effectif à 9 agents sans recruter. Toutefois, un nouveau ou nouvelle Directeur/Directrice Général(e) des Services sera recruté(e) en cours d'année pour succéder à Paul-Henri DELAMOUR dont le départ est acté au 31 mars 2023.

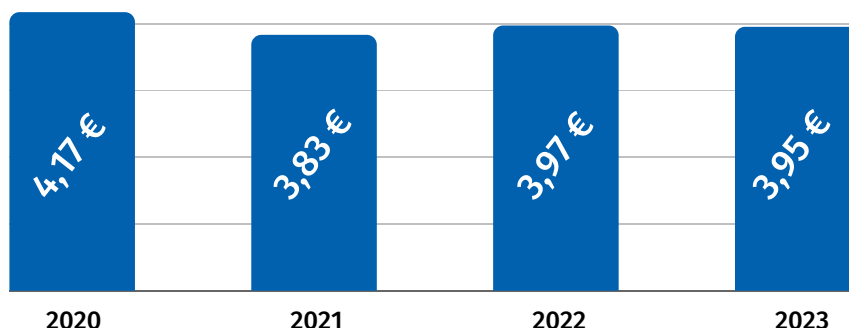


ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

- Montant de la masse salariale
- Nombre d'agents

SECTION FONCTIONNEMENT

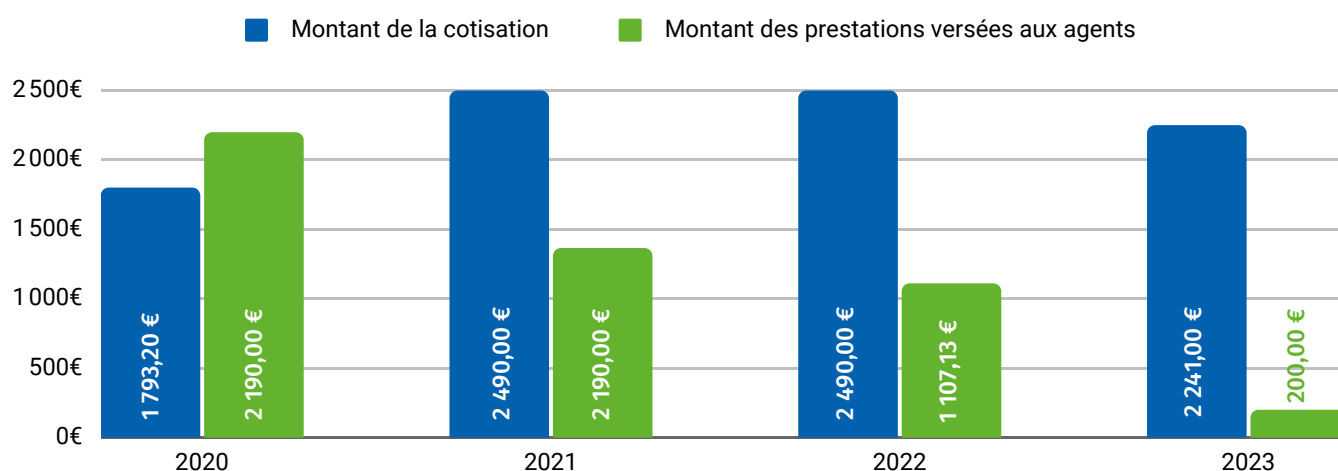
ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DANS LA PARTICIPATION PAR HABITANT



Evolution des prestations sociales destinées aux agents (PLURELYA)

Le Syndicat est adhérent auprès de Plurelya pour les actions sociales. **La cotisation par agent est de 249€ pour une année.**

MONTANT PRESTATIONS SOCIALES VERSÉES COMPARÉES AU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE VERSÉE À PLURELYA



SECTION FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Facturation aux adhérents

En 2022, pour assurer la **lisibilité et la clarté dans le budget**, Sud Rhône Environnement a maintenu le système de facturation et de reversement des soutiens suivant avec :

- La facturation du traitement des déchets au tonnage réel par adhérents ;
- La facturation des locations de bennes et caissons au nombre de quais ;
- Les transports restent mutualisés.
- Le reversement des soutiens aux adhérents au réel et au prorata des tonnages entrants. Sud Rhône Environnement conserve, comme les années précédentes les soutiens à la communication et à la sécurisation des gisements (mise à disposition de pochoirs de marquage, pose de système de sécurisation, mise à disposition de bombes de peintures...) ;
- Le reversement des recettes aux adhérents de ventes matériaux issus du tri de la C.S. et déchèteries au prorata des tonnages entrants ;

Afin de **renforcer encore cette lisibilité, dans un souci d'équité** et pour permettre le financement des services apportés par le Syndicat, il est **nécessaire de faire évoluer la facturation aux adhérents**.

Il est important ici de rappeler que les coûts de transport et de traitement facturés aux adhérents ne sont que **le reflet exact de la consommation du service apporté**. Les services du Syndicat ont pour objectif prioritaire d'**optimiser par tous les moyens ces coûts, au bénéfice de ses adhérents**.

b) Evolution des rachats de matériaux

Les ventes de produits **ont augmenté de 48%**. Les coûts de reprise expliquent jusqu'à mi-2022 cette augmentation mais une baisse importante des prix de reprise est intervenue dès le second semestre 2022, conséquence du contexte géopolitique mondial.

	Recettes 2021	Recettes 2022	Différence
Verre	109 892,58 €	140 823,33 €	+28 %
Ferraille	302 272,78 €	290 716,51 €	-4 %
Batterie	7 453,73 €	7 155,12 €	-4 %
Acier/alu CS	45 155,46 €	58 273,65 €	+29 %
Plastique CS	92 462,61 €	325 115,10 €	+252 %

SECTION FONCTIONNEMENT

c) Evolution des soutiens des éco-organismes

Le tableau suivant présente les soutiens réellement perçus à la date d'édition du R.O.B. par les éco-organismes.

	Recettes 2021	Recettes 2022	Différence
CITEO EMBALLAGES	1 021 178,81 €	779 900,00 €	-23,63 %
CITEO PAPIER	117 852,75 €	93 253,52 €	-20,87 %
OCAD3E	95 547,54 €	90 542,50 €	-5,24 %
ECOMOBILIER	82 558,40 €	46 756,95 €	-43,36 %
ECODDS	16 008,36 €	16 714,31 €	+4,41 %
TOTAL	1 333 145,86 €	1 005 710,14 €	-24,56 %

CITEO : Il faut noter que les soutiens emballages 2021 tiennent comptes de l'ensemble des soutiens pour l'exercice 2021, ceux de 2022 ne tiennent pas compte du liquidatif (pour l'heure inconnu).

ECO-MOBILIER : Les soutiens financiers du 2ème semestre 2022 sont en attente de validation par l'éco-organisme.

d) Evolution de la cotisation par habitant

Au titre de l'année 2022, la participation par adhérent a été fixée à **6€/habitant par délibération**. Entre 2021 et 2022, on constate une hausse de 0,73% liée au nombre d'habitants. Le montant de la participation n'a pas été réévalué depuis 2021. Cette participation permet de prendre en charge les frais liés au personnel, la gestion courante du Syndicat ainsi que la dette.

	2020	2021	2022	2023
Population totale SRE	120 412	120 635	121 510	120 941
CCVBA	170 548,43 €	167 040,00 €	167 016,00 €	
CCBTA	120 623,62 €	117 192,00 €	118 536,00 €	
SICTOMU	211 173,82 €	206 844,00 €	206 610,00 €	
NIMES METROPOLE	132 397,59 €	131 196,00 €	131 688,00 €	
ACCM	100 973,86 €	101 538,00 €	105 210,00 €	
TOTAL	735 717,32 €	723 810,00 €	729 060,00 €	

Afin d'être en mesure de financer la totalité des charges de gestion courante, il convient de revoir la cotisation par habitant en 2023.

SECTION INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

a) Evolution de la dette

Période	Capital d'origine	Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2020	210 000,00€	116 711,22 €	21 389,73 €	1 759,73 €	23 149,45 €
2021	233 000,00 €	198 321,50 €	22 976,92 €	2 898,81 €	25 875,73 €
2022	403 100,00 €	175 344,56 €	31 039,83 €	3 638,10 €	34 677,93 €
2023	403 100,00 €	314 404,71 €	33 950,62 €	3 617,57 €	37 568,19 €

La dette est en évolution à compter de 2022. En effet, le syndicat a recouru à l'emprunt cette année afin d'assurer la mise en conformité du site conformément à la demande de la D.R.E.A.L. (mise aux normes du système de désenfumage sur le site).

LE PATRIMOINE

Une étude a été réalisée pour intégrer la valeur des biens mobiliers et immobiliers du site de Beaucaire dans le patrimoine de Sud Rhône Environnement. Ces éléments seront intégrés dans l'inventaire à la suite de la clôture du contentieux entre le Syndicat et le liquidateur d'Ecoval30.

a) Travaux de mise en conformité du site :

La mise aux normes du site incombe au Syndicat. Une fois mis en conformité, les travaux d'entretien des bâtiments et des ouvrages **incombent à l'exploitant (SUEZ) pour la durée du contrat.**

Il a été réalisé en 2021, différents travaux règlementaires pour limiter le risque incendie. Le paiement de ses réalisations a été imputé sur l'exercice budgétaire 2022.

- Achats et installations de caméras thermiques pour **21.282.80 € TTC**
- Travaux de mise aux normes sécurité incendie bâtiment pour **148 932 € TTC**

En 2022, ont été réalisés les travaux de réfection de caniveaux et de voiries sur **l'axe de circulation de tous les véhicules pour un montant de 24 384 € TTC**

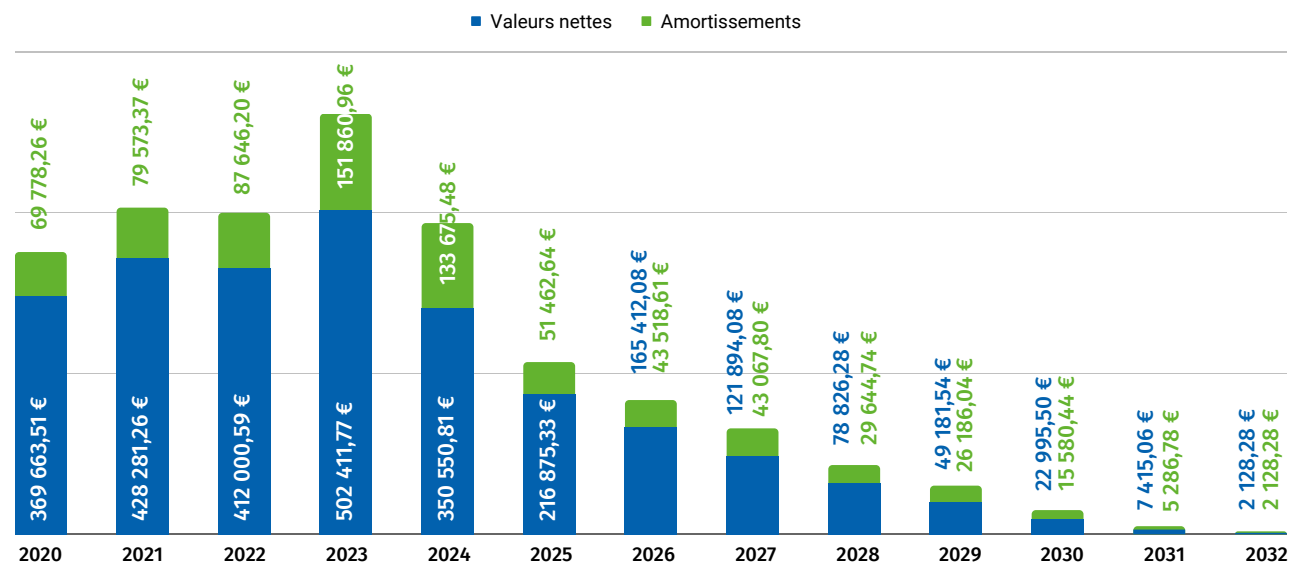
b) Entretien du parc de bennes de déchèterie :

En 2022, il avait été décidé de ne pas faire d'acquisition de benne à cause du prix de la ferraille élevé. Au cours de l'année, **18 bennes ont dû être retirées de la circulation car trop vétustes et/ou dangereuses.** Il est prévu de lancer un marché en 2023 pour maintenir le parc à niveau et réduire l'utilisation de la location. Pour mémoire, le montant des **frais d'entretien des bennes pour 2022 s'élève à 23 424 € TTC.**

SECTION INVESTISSEMENT

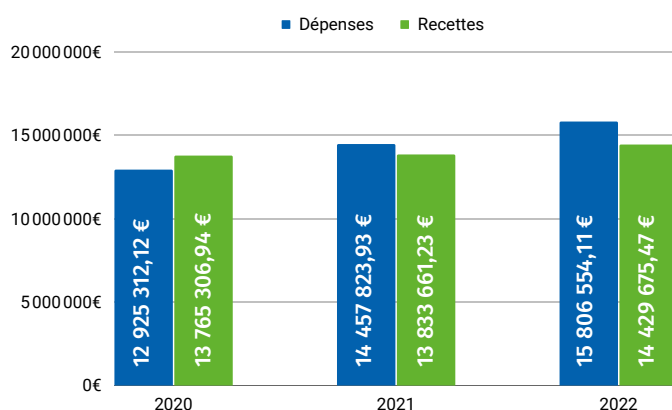
c) Evolution de la valeur du patrimoine et de son amortissement (hors ECOVAL)

L'inventaire du Syndicat est composé principalement, du matériel informatique, de véhicules, d'un parc de bennes et de caissons, du mobilier.



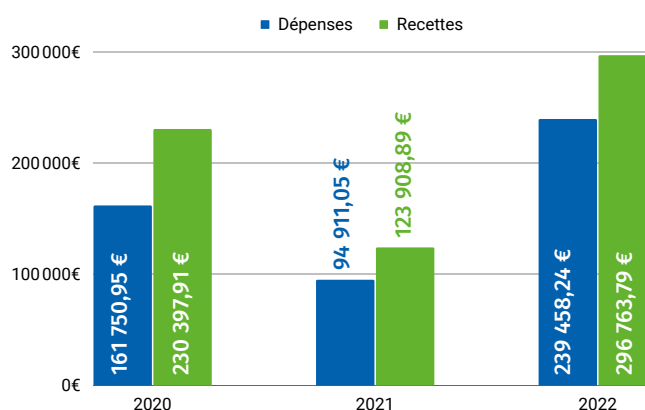
ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉALISÉES EN 2022

Section fonctionnement



ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉALISÉES EN 2022

Section investissement



En 2022 par rapport à 2021 :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,33%.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,31%.

LES PROJETS 2023

EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

En 2023, conformément aux possibilités offertes à l'employeur territorial par la loi du 6 août 2019, il est proposé la mise en place d'un **dispositif permettant d'ouvrir l'accès à un cadre d'emploi supérieur (par voie de détachement) à un agent du Syndicat reconnu travailleur handicapé**. Ce dispositif expérimental, détaillé dans le décret n°2020-569 du 13 mai 2020, déroge aux règles de droit commun en matière de promotion interne. Il est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Sa mise en œuvre vise à fluidifier le parcours professionnel en situation de handicap en complément des voies de promotion professionnelles habituelles que sont les concours internes, les examens professionnels et les listes d'aptitude.

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS

En 2023, de nombreuses échéances de renouvellement des marchés en cours seront atteintes. Ainsi, seront échus les marchés suivants aux dates indiquées :

- Le traitement des ordures ménagères : le 30 septembre 2023 ;
- Le traitement des végétaux : le 30 septembre 2023 ;
- Les traitements des autres flux de déchèteries que sont le bois, la ferraille, les gravats, les encombrants, les batteries, les déchets dangereux, l'amiante : le 31 décembre 2023.

Toutes les opportunités de traitement visant à réduire les coûts et à maximiser la valorisation, comme le recyclage des flux à traiter, seront intégrées dans cette perspective de renouvellement des marchés.

MISE À NIVEAU DU PARC DE BENNES EN DÉCHÈTERIE.

Dans un souci d'économie et considérant la hausse des prix de vente de la ferraille, le parc de bennes des déchèteries adhérentes n'a pas été étoffé ces 3 dernières années. Nos services ont privilégié la réparation du parc existant et la location de benne au prestataire en charge du transport. Pour rappel, le montant total des réparations effectuées en 2022 s'élève à 23 424 € TTC pour 48 bennes et caissons réparés sur la période. Dans le même temps, 18 bennes ont été mises au rebus, amputant le parc actuel de près de 20%.

L'année 2023 devra donc être une année de remise à niveau partielle du parc de benne. Un marché sera lancé pour permettre l'acquisition d'une première tranche de 12 bennes minimum.

ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SYNDICAT

En 2022, il avait été décidé de **ne pas augmenter la participation par habitant** pour prendre en charge les coûts de transport et de gestion administrative et technique du quai de transfert de Beaucaire. L'excédent de fonctionnement réalisé en 2021 a ainsi été utilisé. **Il est désormais nécessaire de revoir à la hausse la participation par habitant.**

La tarification aux adhérents du syndicat :

- Participation par habitant : Evolution de la part/habitant pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement de structure du Syndicat ;

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2023

- **Tarifs modulés** : SRE maintient le système de facturation et reversement des soutiens pour donner de la lisibilité et de la clarté dans le budget avec :
 - La facturation du traitement des déchets au réel aux adhérents ;
 - Les transports restent mutualisés afin de permettre une égalité d'accès aux filières de traitement pour l'ensemble des adhérents.
 - Le reversement des recettes aux adhérents au réel au prorata des tonnages entrants, SRE conservera comme les années précédentes les soutiens à la communication et à la sécurisation des gisements (mise à disposition de pochoirs de marquage, pose de système de sécurisation, mise à disposition de bombes de peintures...) ;
 - Le reversement des recettes aux adhérents de ventes matériaux issus du tri de la CS et déchèteries au prorata des tonnages entrants ;

Le changement proposé : facturation des locations de bennes et caissons **au réel et non au nombre de quai**.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Dans le cadre du fonctionnement précédent d'Ecoval 30, tous les adhérents à l'exception du SICTOMU effectuaient leurs apports de déchets directement sur le site (O.M. et Collecte Sélective, déchets verts, cartons, papiers). Le transfert des O.M. depuis le quai de transfert d'Argilliers du SICTOMU était mutualisé sur l'ensemble des adhérents du Syndicat.

Pour 2022, la dépense de transport des O.M. depuis Argilliers s'élevait à 89 724,03 € TTC. Le coût du transport a été réparti sur le coût total de traitement des déchets de l'ensemble des adhérents, soit 2,52 €/tonne d'OM en 2022.

Depuis la fermeture du site Ecoval 30 et jusqu'en 2022, les élus de Sud Rhône Environnement ont décidé **d'utiliser les fonds propres du Syndicat pour financer, la fermeture du site et sa mise en sécurité**. Les frais de transfert et de transport n'existaient pas avant la fermeture du site, les flux entrants étant traités sur place.

Sud Rhône Environnement a ainsi financé en 2022, **894 671 € TTC pour la gestion du quai de transfert** de Beaucaire et les transferts de la collecte sélective d'Argilliers. Le détail de ce montant est ainsi réparti :

- Transport collecte sélective depuis Argilliers : **19 920,95 € TTC**
- Quai de transfert de Beaucaire :
 - Gestion du site et accueil du quai : **271 468,31 € TTC (marché jusqu'au 15/03/2024 - reconductible 1 an)**
 - Prestation de chargement des semis pour le transfert : **211 951,35 € TTC**
 - Transport des O.M. depuis Beaucaire vers les exutoires (principalement Bellegarde et occasionnellement vers les incinérateurs du SITOM Sud Gard à Nîmes et du SIDOMRA à Vedène : **283 791,79 € TTC**
 - Transports de la collecte sélective depuis Beaucaire vers le centre de tri du SITOM Sud Gard Paprec Valréna de Nîmes : **107 539,17 € TTC**

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2023

PROPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Depuis la fermeture d'Ecoval 30, les élus de Sud Rhône Environnement ont fait le choix **d'utiliser la trésorerie dont disposait le Syndicat pour assurer le financement de l'évacuation des déchets** encore présent sur le site en 2020, puis des **prestations de transfert, transport** pour assurer la **continuité de service**.

Les montants pris en charge par Sud Rhône Environnement correspondant à ces prestations sont indiquées dans le tableau ci-dessous. **L'avance de financement du Syndicat est désormais éteinte et il convient de revoir les modalités de financement du service.**

	2020	2021	2022
Montant total du coût	13 259 068,82 €	12 659 575,31 €	13 006 595,12 €
Total facturé par SRE à ses adhérents	12 048 066,18 €	11 552 460,56 €	11 763 007,25 €
dont cotisation par habitant	735 717,32 €	723 810,00 €	729 060,00 €
transport, tri et traitement	11 312 348,86 €	10 828 650,56 €	11 033 947,25 €
Total pris en charge par SRE	1 211 002,64 €	1 098 114,75 €	1 243 587,87 €

Le détail par adhérent est présenté dans la première partie des fiches annexes

Cotisation par habitant :

Il est présenté la part de la masse salariale (pages 14 et 15) s'élevant à **3,95 € pour 2023**. La cotisation appelé par habitant couvre d'autres charges de gestion courante que sont : les achats de fournitures, abonnements divers, communication, indemnités des élus, frais de déplacements et formations, les charges financières des emprunts, amortissements des biens, frais de réparation de bennes, frais d'études et de contentieux, frais de publicité pour le renouvellement des marchés. Tout ce qui concours au bon fonctionnement du syndicat.

Ces charges de gestions courantes ont évolué passant de **320 556,49 € en 2020 à une prévision pour 2023 de 295 001,52 € soit un cout par habitant de 2,44 €**. Ce montant est le montant restant à charge, déduction des soutiens à la communication, des recettes pour la sécurisation, du F.C.T.V.A., de remboursement sur rémunérations et cotisation du personnel de Sud Rhône Environnement. **C'est pourquoi, il est proposé de porter le montant de la cotisation par habitant au Syndicat à 6,39 € (3,95+2,44)**

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2023

Autres charges fixes à financer :

Le site de Beaucaire, accueillant les bureaux de Sud Rhône Environnement, il est proposé de répartir le coût de la gestion du site par habitant pour un montant de **321 870,78 € TTC soit 2,66 € par habitant**. Ce montant correspond à la prestation réalisée par SUEZ dans le cadre d'un marché (fin prévue au 31/03/2024) qui évoluera lors du renouvellement des marchés ou dans l'hypothèse du choix d'une gestion du site en régie. **Le montant de la provision pour risque annuelle, qui doit être abondée jusqu'en 2025, pour le contentieux TGAP Ecoval 30 s'élève à 212 130,14 €, soit 1,75 € par habitant.**

Estimations budgétaires par adhérents :

Il est proposé, sur le même principe que pour le financement du traitement des O.M., la gestion des déchèteries ou encore le traitement de la collecte sélective, **d'opter en 2023 pour un financement « au réel » des transferts/transports en fonction des apports effectifs des adhérents.**

Les transports des O.M. et C.S., depuis le quai de transfert d'Argilliers seront refacturés au SICTOMU. Le transfert et le transport depuis Beaucaire seront refacturés aux utilisateurs permanents, que sont la C.C.B.T.A., la C.C.V.B.A. et l'A.C.C.M. sur la base des tonnes d'O.M. et de C.S. apportées. **Lors de l'utilisation ponctuelle du quai pour les épisodes grands vents ou les apports du samedi, le service sera facturé sur la même base, en fonction des tonnes apportées, notamment pour Nîmes Métropole.**

Les simulations budgétaires pour 2023, des prestations de transfert, transport, tri, traitement ont été réalisées selon **3 perspectives** :

- tonnages identiques à 2022 ;
- tonnages inférieurs de 5% par rapport à 2022
- tonnages supérieurs de 5% par rapport à 2022

Ces simulations sont des montants prévisionnels. La facturation s'effectuera aux coûts réels en fonction des tonnages (cf. annexes).

Les montants des prestations de transport ont été **augmentés de 10 % compte tenu des hausses du prix des carburants et des demandes faites par les transporteurs** de trouver des conditions acceptables d'exécutions des marchés. Les coûts de l'énergie impactant d'autres prestataires de Sud Rhône Environnement, une demande de Paprec pour la prestation de tri est en attente. **Les échanges avec ces prestataires reprendront une fois les éléments budgétaires votés.**

Le coût de traitement des OM augmente principalement par l'augmentation de la T.G.A.P. de 45 à 52 € par tonne. Le marché se terminera au 30 septembre 2023, c'est pourquoi, en vue de la réalisation des budgets des adhérents, le syndicat présente les simulations prenant en compte une augmentation de 5% du coût par rapport à 2022.

CONCLUSION

Au cours de l'année écoulée, le Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement a poursuivi les objectifs qui lui étaient fixés, et plus particulièrement son **ambition de limiter le recours à l'enfouissement des déchets et sa volonté de trouver de nouvelles solutions de traitement permettant de projeter le territoire dans un avenir soutenable.**

La proposition budgétaire faite aux élus du Syndicat pour 2023, devra **conjuguer une visibilité pour les adhérents et un dimensionnement de la participation** permettant de couvrir les frais induits par le recours aux services de notre structure. L'engagement nécessaire à la poursuite des objectifs des plans régionaux sera renouvelé.

D'un point de vue technique, **les grandes orientations en matière de développement industriel initiées en 2022 seront poursuivies et consolidées par une étude technico-financière en lien avec notre partenaire Chimirec-Socodeli.** Ces éléments permettront aux adhérents d'intégrer ces opportunités nouvelles dans leur trajectoire de développement.

L'objectif poursuivi est une nouvelle fois, de limiter le recours à l'enfouissement et de permettre aux adhérents une participation financière soutenable dans un avenir proche.

L'année 2023 sera donc une année décisive au cours de laquelle le Syndicat et ses adhérents bâtiront un projet ambitieux visant à doter le territoire d'un outil de traitement permettant de répondre aux besoins qui lui font défaut aujourd'hui.

ANNEXES

FICHE RÉCAPITULATIVE CCBTA

RÉPARTITION DES COÛTS DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Montant de la cotisation par habitant	6,11 €	6,00 €	6,00 €
Nombre d'habitants	19 742	19 532	19 756
Masse salariale	82 245,44 €	74 784,75 €	78 504,37 €
Autre charges de gestion courante	52 513,72 €	53 713,00 €	69 441,56 €
Provision pour risque	102 088,76 €	26 250,13 €	34 489,84 €
Gestion des quais	82 324,14 €* 140 239,76 €**	140 239,76 €**	138 292,00 €**
Coût de transport, de tri et de traitement	1 560 791,87 €	1 718 013,77 €	1 780 055,08 €
Total	1 879 963,92 €	2 013 001,41 €	2 100 782,85 €
Cotisation par habitant	120 623,62 €	117 192,00 €	118 536,00 €
Coût de transport, de tri et de traitement	1 560 791,87 €	1 718 013,77 €	1 780 055,08 €
Total facturé à la CCBTA	1 681 415,49 €	1 835 205,77 €	1 898 591,08 €
Montant pris en charge sur les fonds propres du syndicat	198 548,43 €	177 795,64 €	202 191,77 €

*Frais de gestion des transferts des O.M. et Collecte sélective suite à la fermeture d'ECOVAL

**Totalité du coût de gestion du quai de transfert de Beaucaire (transport inclus)

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉTAILS DES PRESTATIONS REFACTURÉES AUX ADHÉRENTS (TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT)

Pour rappel, coût total 2022 1 780 055,07 €	Tonnages 2022 - 5%		Tonnages 2022		Tonnages 2022 +5%			
	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût		
Traitement des O.M.R.	7 024,85	1 414 102,51 €	7 394,58	1 488 528,95 €	7 764,31	1 562 955,40 €		
Chargement et transport des O.M.R.		146 636,53 €		154 354,24 €		162 071,95 €		
Tri, traitement de la collecte sélective								
tonnages emballages	477,81	119 246,27 €	502,96	125 522,39 €	528,11	131 798,51 €		
tonnages papiers	112,77		118,70		124,64			
Chargement et transport de la collecte sélective		29 316,50 €		30 859,48 €		32 402,45 €		
transport depuis les déchèteries	3 137,21	96 130,34 €	3 302,33	101 189,83 €	3 467,45	106 249,33 €		
traitement des déchets de déchèteries		248 688,17 €		261 777,02 €		274 865,87 €		
TOTAL		2 054 120,32 €		2 162 231,92 €		2 270 343,51 €		
	Végétaux	Bois	Encombrants	Plâtre	Gravats	Ferrailles	Cartons	TOTAL
les déchèteries le tonnage 2022 est la somme des flux	0	440,98	952,93	134,58	1 480,26	161,24	132,34	3 302,33

Transport depuis le quai de Beaucaire

Transport depuis le quai d'Argilliers

ANNEXES

FICHE RÉCAPITULATIVE CCVBA

RÉPARTITION DES COÛTS DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Montant de la cotisation par habitant	6,11 €	6,00 €	6,00 €
Nombre d'habitants	27 913	27 840	27 836
Masse salariale	116 285,93 €	106 594,69 €	110 611,85 €
Autre charges de gestion courante	74 248,58 €	76 560,00 €	97 842,44 €
Provision pour risque	144 342,19 €	37 415,70 €	48 595,82 €
Gestion des quais	116 397,21 €* Coût de transport, de tri et de traitement	199 891,20 €** Coût de transport, de tri et de traitement	194 852,00 €** Coût de transport, de tri et de traitement
Total	3 807 485,85 €	3 448 248,95 €	3 537 242,02 €
Cotisation par habitant	170 548,43 €	167 040,00 €	167 016,00 €
Coût de transport, de tri et de traitement	3 356 211,94 €	3 027 787,35 €	3 085 339,90 €
Total facturé à la CCVBA	3 526 760,37 €	3 194 827,35 €	3 085 339,90 €
Montant pris en charge sur les fonds propres du syndicat	280 725,48 €	253 421,60 €	284 886,12 €

*Frais de gestion des transferts des O.M. et Collecte sélective suite à la fermeture d'ECOVAL

**Totalité du coût de gestion du quai de transfert de Beaucaire (transport inclus)

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉTAILS DES PRESTATIONS REFACTURÉES AUX ADHÉRENTS (TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT)

Pour rappel, coût total 2022 3 085 340,69 €	Tonnages 2022 - 5%		Tonnages 2022		Tonnages 2022 +5%			
	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût		
Traitement des O.M.R.	8 126,05	1 635 774,47 €	8 553,74	1 721 867,86 €	8 981,43	1 807 961,26 €		
Chargement et transport des O.M.R		169 622,99 €		178 550,51 €		187 478,04 €		
Tri, traitement de la collecte sélective tonnages emballages tonnages papiers	1 365,09 348,73	340 921,06 €	1 436,94 367,08	358 864,27 €	1 508,79 385,43	376 807,48 €		
Chargement et transport de la collecte sélective transport depuis les déchèteries traitement des déchets de déchèteries	13 474,63	83 756,28 € 419 184,70 € 895 594,02 €	14 183,82	88 164,50 € 441 247,06 € 942 730,55 €	14 893,01	92 572,73 € 463 309,41 € 989 867,08 €		
TOTAL	3 544 853,52 €		3 731 424,76 €		3 917 995,99 €			
les déchèteries le tonnage 2022 est la somme des flux	Végétaux	Bois	Encombrants	Plâtre	Gravats	Ferrailles	Cartons	TOTAL
	6 644,50	1 335,30	2 058,70	304,70	3 020,38	354,76	465,48	14 183,82

Transport depuis le quai de Beaucaire

Transport depuis le quai d'Argilliers

ANNEXES

FICHE RÉCAPITULATIVE CANM

RÉPARTITION DES COÛTS DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Montant de la cotisation par habitant	6,11 €	6,00 €	6,00 €
Nombre d'habitants	21 669	21 866	21 948
Masse salariale	90 273,34 €	83 721,25 €	87 214,72 €
Autre charges de gestion courante	57 639,54 €	60 131,50 €	77 146,36 €
Provision pour risque	112 053,56 €	29 386,92 €	38 316,61 €
Gestion des quais	90 359,73 €* Coût de transport, de tri et de traitement	156 997,88 €** 1 896 644,07 €	153 636,00 €** 1 957 580,14 €
Total	2 446 500,86 €	2 226 881,62 €	2 313 893,82 €
Cotisation par habitant	132 397,59 €	131 196,00 €	131 688,00 €
Coût de transport, de tri et de traitement	2 096 174,69 €	1 896 644,07 €	1 957 580,14 €
Total facturé à la CANM	2 228 572,28 €	2 027 840,07 €	2 089 268,14 €
Montant pris en charge sur les fonds propres du syndicat	217 928,58 €	199 041,55 €	224 625,68 €

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉTAILS DES PRESTATIONS REFACTURÉES AUX ADHÉRENTS (TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT)

Pour rappel, coût total 2022 1 957 580,14 €	Tonnages 2022 - 5%		Tonnages 2022		Tonnages 2022 +5%			
	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût		
Traitement des O.M.R.	5 690,70	1 145 537,81 €	5 990,21	1 205 829,27 €	6 289,72	1 266 120,74 €		
Chargement et transport des O.M.R								
Tri, traitement de la collecte sélective								
tonnages emballages	625,88	249 156,41 €	658,82	262 269,91 €	691,76	275 383,40 €		
tonnages papiers	271,11		285,28		299,65			
Chargement et transport de la collecte sélective								
transport depuis les déchèteries	8 244,32	225 418,00 €	8 678,23	237 282,11 €	9 112,14	249 146,21 €		
traitement des déchets de déchèteries		548 328,27 €		577 187,65 €		606 047,04 €		
TOTAL	2 168 440,49 €		2 282 568,94 €		2 396 697,39 €			
	Végétaux	Bois	Encombrants	Plâtre	Gravats	Ferrailles	Cartons	TOTAL
les déchèteries le tonnage 2022 est la somme des flux	2 620,50	885,75	1 345,10	263,00	2 945,60	348,58	269,70	8 678,23

ANNEXES

FICHE RÉCAPITULATIVE SICTOMU



RÉPARTITION DES COÛTS DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Montant de la cotisation par habitant	6,11 €	6,00 €	6,00 €
Nombre d'habitants	34 562	34 474	34 435
Masse salariale	143 985,75 €	131 995,17 €	136 834,28 €
Autre charges de gestion courante	91 934,92 €	94 803,50 €	121 037,67 €
Provision pour risque	178 725,14 €	46 331,50 €	60 116,29 €
Gestion des quais	144 123,54 €* Coût de transport, de tri et de traitement	247 523,32 €** 2 342 004,15 €	241 045,00 €** 2 358 501,98 €
Total	3 002 815,23 €	2 862 657,64 €	2 917 535,22 €
Cotisation par habitant	211 173,82 €	206 844,00 €	206 610,00 €
Coût de transport, de tri et de traitement	2 444 045,88 €	2 342 004,15 €	2 358 501,98 €
Total facturé au SICTOMU	2 655 219,70 €	2 548 848,15 €	2 565 111,69 €
Montant pris en charge sur les fonds propres du syndicat	347 595,53 €	313 809,49 €	352 423,24 €

*Frais de gestion des transferts des O.M. et Collecte sélective suite à la fermeture d'ECOVAL

**Totalité du coût de gestion du quai de transfert de Beaucaire (transport inclus)

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉTAILS DES PRESTATIONS REFACTURÉES AUX ADHÉRENTS (TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT)

Pour rappel, coût total 2022 2 358 501,98 €	Tonnages 2022 - 5%		Tonnages 2022		Tonnages 2022 +5%			
	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût		
Traitement des O.M.R.	7 597,39	1 529 354,10 €	7 997,25	1 609 846,43 €	8 397,11	1 690 338,75 €		
Transport des O.M.R		93 759,43 €		98 694,13 €		103 628,84 €		
Tri, traitement de la collecte sélective tonnages emballages tonnages papiers	1 065,03 677,05	325 593,94 €	1 121,08 643,20	340 396,74 €	1 177,13 675,36	357 416,58 €		
Transport de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) Transport depuis les déchèteries Traitement des déchets de déchèteries	6 275,92 €	53 601,49 € 166 852,22 € 504 267,83 €	6 606,23 €	53 954,38 € 175 633,92 € 530 808,24 €	6 936,54	56 652,10 € 184 415,62 € 557 348,65 €		
TOTAL	2 673 429,02 €		2 809 333,84 €		2 949 800,54 €			
	Végétaux	Bois	Encombrants	Plâtre	Gravats	Ferrailles	Cartons	TOTAL
les déchèteries le tonnage 2022 est la somme des flux	406,68	773,54	1 364,44	317,88	2 891,90	439,56	412,23	6 606,23

Transport depuis le quai de Beaucaire

Transport depuis le quai d'Argilliers

ANNEXES

FICHE RÉCAPITULATIVE ACCM

RÉPARTITION DES COÛTS DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Montant de la cotisation par habitant	6,11 €	6,00 €	6,00 €
Nombre d'habitants	16 526	16 923	17 535
Masse salariale	68 847,54 €	64 795,33 €	69 678,79 €
Autre charges de gestion courante	43 959,16 €	46 538,25	61 634,84 €
Provision pour risque	85 458,35 €	22 743,75 €	30 612,44 €
Gestion des quais	68 913,42 €* Coût de transport, de tri et de traitement	121 507,14€** 1 844 201,22 €	122 745,00 €** 1 852 470,15 €
Total	2 122 302,95 €	2 099 785,69 €	2 137 141,21 €
Cotisation par habitant	100 973,86 €	101 538,00 €	105 210,00 €
Coût de transport, de tri et de traitement	1 855 124,48 €	1 844 201,22 €	1 852 470,15 €
Total facturé à l'ACCM	1 956 098,34 €	1 945 739,22 €	1 957 680,15 €
Montant pris en charge sur les fonds propres du syndicat	166 204,61 €	154 046,47 €	179 461,06 €

*Frais de gestion des transferts des O.M. et Collecte sélective suite à la fermeture d'ECOVAL

**Totalité du coût de gestion du quai de transfert de Beaucaire (transport inclus)

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉTAILS DES PRESTATIONS REFACTURÉES AUX ADHÉRENTS (TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT)

Pour rappel, coût total 2022 1 852 470,15 €	Tonnages 2022 - 5%		Tonnages 2022		Tonnages 2022 +5%			
	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût	Tonnages	Coût		
Traitement des O.M.R.	5 406,98	1 088 425,48 €	5 691,56	1 145 711,03 €	5 976,14	1 202 996,58 €		
Chargement et transport des O.M.R		112 865,18 €		118 805,45 €		124 745,73 €		
Tri, traitement de la collecte sélective								
tonnages emballages	291,96	74 881,70 €	307,33	78 822,84 €	322,70	82 763,98 €		
tonnages papiers	128,73		135,50		142,28			
Chargement et transport de la collecte sélective		17 913,63 €		18 856,46 €		19 799,28 €		
Transport depuis les déchèteries	7 236,03	182 058,07 €	7 616,87	191 640,07 €	7 997,71	201 222,07 €		
Traitement des déchets de déchèteries		583 703,30 €		614 424,53 €		645 145,76 €		
TOTAL	2 059 847,36 €		2 168 260,38 €		2 276 673,39 €			
	Végétaux	Bois	Encombrants	Plâtre	Gravats	Ferrailles	Cartons	TOTAL
les déchèteries le tonnage 2022 est la somme des flux	1 807,35	593,28	2 052,34	286,94	2 501,50	134,50	240,96	7 616,87

ANNEXES

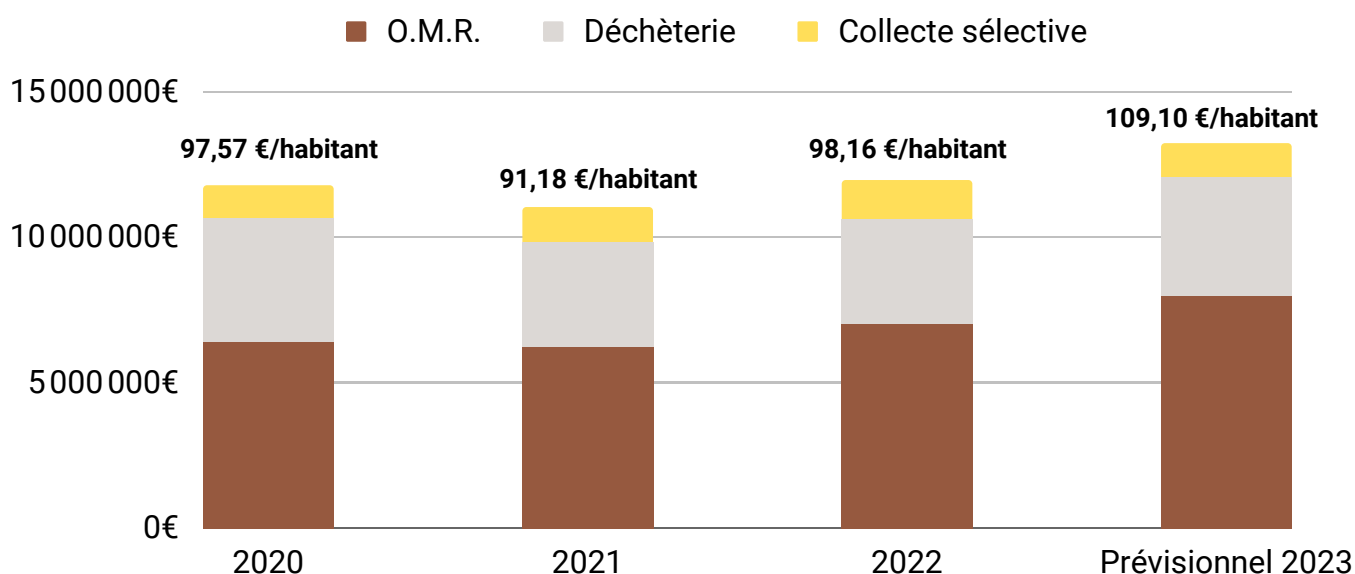
COÛTS PAYÉS PAR SRE ET FACTURÉS AUX ADHÉRENTS

Le graphique présente (hors participation par habitant) la différence entre le coût du service déchets* et le montant refacturé par SRE à ses adhérents.

Pour 2023, il convient d'atteindre un équilibre.

*Coût du service déchets en fonction des tonnes produites regroupe : Transfert, transport des OM et de la collecte sélective, Transport et traitement des flux des déchèteries, traitement des OM et tri de la collecte sélective

COÛTS PAYÉS PAR SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT ET PART PAR HABITANT



COÛTS FACTURÉS PAR SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT ET PART PAR HABITANT

